



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
26/06/14

Dossier complet le :
28/07/2014

N° d'enregistrement :
F093140056

1. Intitulé du projet

Recalibrage de la rue de la Bourgade dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot de même nom - commune du Mane (04 300).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Etablissement Public Foncier (EPF) de la région PACA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Claude BERTOLINO, Directrice Générale

RCS / SIRET **14 4 1 1 6 4 9 12 12 15 10 10 0 2 2 1** Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	Recalibrage de la chaussée de la RD 4 100 à 6 mètres de large, sur une soixantaine de mètres linéaires, soit inférieur à 3 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

La RD 4100, dite rue de la Bourgade, est reprise sur une largeur de 6 mètres et un linéaire d'environ 60 mètres afin de sécuriser le site et faciliter les déplacements au niveau de l'îlot de la Bourgade.

DREAL PACA				
N°				
Arrivé le :	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Information
24 JUIL. 2014				
Direction DREAL				
SSEP				
STELAC				
SPPURP				

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, la voirie est dangereuse à cause d'un manque de visibilité dans le virage et de trottoirs particulièrement dégradés. Il s'agit d'une voie fréquentée, et empruntée par les poids lourds également.

Le projet a pour objectif de **sécuriser la circulation des usagers de la voie et ainsi améliorer le confort, notamment grâce à des espaces dédiés bien définis.**

Le cheminement piéton sera rendu plus sûr grâce aux trottoirs inclus dans l'espace public aménagé aux abords de la voie et deux passages piétons.

Deux places de stationnement minutes permettront de limiter le stationnement le long de la voie. Les automobilistes auront une meilleure visibilité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de recalibrage de voirie correspond à la :

- reprise de la voirie sur une soixantaine de mètres (recalibrage à 6 mètres de large),
- mise en place de trottoirs et espace piéton pour leur protection vis-à-vis des véhicules,
- possibilité de se garer momentanément le long de la voie grâce à deux places d'arrêt minute,
- pose de signalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de voirie ne vise pas à augmenter le trafic actuel mais seulement à le sécuriser grâce au recalibrage de la voirie, éventuellement sa mise en zone 30.

Le profil en travers sera alors le suivant :

- chaussée circulaire à 2*1 voie de 3 mètres chacune,
- les trottoirs sont inclus dans l'espace piéton bordant la voie,
- deux places de stationnement minute sont prévues à l'Est de la voie.

Le fonctionnement du carrefour entre cette voie et la rue remontant dans le village sera amélioré grâce à la signalisation, une meilleure visibilité et les passages piétons créés pour traverser la route.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'examen au "cas par cas" préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Enquête préalable à la Déclaration d'utilité Publique comportant Mise en Compatibilité du POS de la commune de Mane

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête préalable à la Déclaration d'utilité Publique comportant Mise en Compatibilité du POS de la commune de Mane

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
recalibrage de la voirie (longueur / largeur)	environ 60 m / 6 m
place de la Bourgade (espace piéton)	1500 m ² (44 m *34 m)
cheminements piétons	150 m ²
place de stationnements "minutes"	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

rues de la Bourgade et du barri
04 300 MANE

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. _5° 45' 57.3_E Lat. 43° 56' 15 " N

Point d'arrivée : Long. _5° 45' 57.7_E Lat. 43° 56' 13.8' N

Communes traversées :

MANE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? /

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le recalibrage de la voirie, objet du présent cerfa, est effectuée dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot de la Bourgade, qui prévoit en outre :

- la création d'un ensemble d'équipements publics (bibliothèque) et 4 à 5 ateliers d'artisanat,
- de l'habitat avec 20 logements (du T2 au T4 conventionnés),
- l'aménagement d'un grand espace public comprenant :
 - α la place de la Bourgade intégralement reconfigurée (1 500 m²),
 - α les cheminements piétons, dont un passage couvert sous arcades.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site d'étude est actuellement constitué de :

- la rue de la bourgade qui traverse le village,
- des trottoirs abîmés et dangereux,
- une place publique (place de la Bourgade) comportant un platane, quelques rosiers, des WC publics et une vieille cabine téléphonique.

Il borde les bâtiments objets de l'opération de réhabilitation d'ensemble.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 22 octobre 1993 - le site d'étude se trouve en **zone UA**, correspondant au centre-ville,
PPRn mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles, approuvé le 12 octobre 2010 - **zone B2**, constructible sous condition

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site d'étude se trouve à plus de 350 mètres du site : il s'agit de la ZNIEFF terrestre de type II - Plaine et Craux de Mane et de Saint Michel l'Observatoire, Bois de Pouvarel, Crau Chétive, Porchères, les Craux - ZNIEFF n° 04-159-100.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mane est concernée par la loi dite Montagne et appartient au "massif des Alpes".
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mane n'appartient pas au PNR du Lubéron mais se trouve entourée par ce dernier. Il se situe à plus de 850 mètres du site d'étude.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est toutefois contenu dans des périmètres de protections de monuments historiques comme cela est précisé ci-dessous.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve en zone B2 (constructible sous condition) du PPR naturels mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles, approuvé le 12 octobre 2010.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se trouve à une cinquantaine de mètres de deux sites pollués, dont l'activité est aujourd'hui terminée, à savoir : - au sud du site n° PAC 04 006 42, ancienne station service, - au nord du site n° PAC 04 002 03, ancien abattoir public.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mane se trouve dans la Zone de Répartition des Eaux du Bassin Versant du Largue définie par l'arrêté préfectoral n°2010-661 du 06 avril 2010.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le SIC Vachères (FR9302008) qui se situe à environ 3 km du site d'étude.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est englobé par les périmètres de protections des monuments historiques suivants : - l'église Saint-André (monument historique inscrit), - la chapelle de Miravail (monument historique inscrit), - l'hôtel de Miravail (monument historique classé), - le prieuré Notre Dame de Salagon (monument historique classé).

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement urbanisé, en centre-ville. Le projet consistant au recalibrage d'une voie existante et non en la construction d'une voie nouvelle, il n'entraîne la destruction d'aucune biodiversité. A contrario, il prévoit la plantation de quelques sujets arborés.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement urbanisé, en centre-ville. Le projet consistant au recalibrage de la voie lors d'une réhabilitation de site et non en l'urbanisation de nouveaux espaces, il n'entraîne donc aucun changement sur la nature de l'occupation du sol actuelle.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par des mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La voie étant existante, son recalibrage n'entraîne aucun risque sanitaire.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	S'agissant d'une route qui traverse le village, en centre-ville, la RD 4100 est concerné par les nuisances sonores liées au trafic qu'elle supporte. Le projet ne vise pas à augmenter le trafic.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il est concerné par les nuisances olfactives potentielles liées au trafic existant sur cette voie. Le projet ne vise pas à augmenter ce trafic donc ces nuisances.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il est concerné par les vibrations liées au trafic sur cette voie, notamment lors du passage de poids-lourds. Le projet ne vise pas à augmenter ce trafic donc les vibrations. Les travaux pourront donner lieu à quelques vibrations temporaires mais sans conséquence notable sur l'environnement proche.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il est concerné par l'éclairage public présent le long de la RD 4100.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet vise à réaménager l'entrée du vieux village. Il améliorera ainsi la lisibilité et la qualité de cette voie, notamment grâce à l'insertion réfléchie du projet dans son environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un programme de travaux initié par l'EPF PACA et la commune de Mane dont l'objectif global est de participer à la réhabilitation d'un îlot dégradé en centre-ville et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Diverses études ont été réalisées sur l'ensemble de cet îlot, en amont de la conception du projet (diagnostic et constat visuel des maçonneries construites, diagnostic de la superstructure (gros oeuvre), étude de faisabilité et de programmation, étude de définition) et ont permis de proposer un programme **d'intérêt général**, adapté, conçu dans le souci de l'environnement naturel, humain et paysager.

L'objectif du recalibrage de la RD 4100, dite rue de la Bourgade, est de sécuriser cette voie et ses abords et de permettre le réaménagement de l'espace public afin de requalifier l'entrée du vieux village et de conforter cet espace.

En effet, la rue de la Bourgade traverse le village et est relativement fréquentée, tant par les VL que des PL. Les trottoirs sont dégradés et non sécurisés pour les piétons. Or elle est bordée par quelques commerces (fleuriste, brasserie, bar-tabac, horloger, épicerie) et la bibliothèque municipale.

Ainsi, en conséquences, au vu :

- de l'intérêt général du programme de réhabilitation de l'îlot de la Bourgade, et de la cohérence du projet de recalibrage de la voie au regard de l'opération d'ensemble dans laquelle il s'inscrit,
- de l'existence de la RD 4 100, dite rue de la Bourgade, qui traverse le village,
- de sa dangerosité liée au manque de visibilité, au virage, à son étroitesse et la mauvaise qualité des cheminements piétons,
- de la non imperméabilisation de surface supplémentaire, la route étant existante,
- de son implantation en centre-ville et en zone urbanisée (UA) définie par le POS de la commune, approuvé le

22/10/1993,

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

- de l'absence de biodiversité ou de périmètres de protection sur ce site,
- des impacts ainsi négligeables engendrés par le projet sur l'environnement,
- de la présence des divers réseaux,
- du non prélèvement d'eau et du respect de l'arrêté préfectoral n°2010-661 délimitant la Zone de Répartition des Eaux du Bassin-Versant du Largue,
- de la prise en compte des aspects architecturaux et paysagers,

nous pensons que le projet de recalibrage de la RD 4 100, dite *rue de la Bourgade*, peut être dispensé d'étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire d'évaluation simplifiée ou préliminaire des incidences Natura 2000 réalisé dans le cadre du dossier
d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique emportant Mise en Compatibilité du Plan d'Occupation des
Sois de la commune de Mane.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MARSEILLE

le 15 JUL. 2014

Signature

La Directrice Générale,

 Claude BERTOLINO